

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **lundi 27 novembre 2017** à 18 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Messieurs Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absences : Natalia Pereira et Normand Pigeon

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 30**

**2017-11-333 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié au point 3, par le titre suivant :

DEMANDE D'AUTORISATION D'URGENCE AU MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS CANADA – TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS DANS LES SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DE LA 150<sup>E</sup> AVENUE.

ADOPTÉE

**2017-11-334 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2017-02C – TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET 150<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres pour les travaux de stabilisation de talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 novembre dernier;

Considérant que la Ville et ses consultants ont procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions reçues.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat à **L.A. Hébert Ltée.**, au montant de **3 870 379,32 \$** plus taxes applicables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2017-02c.

Que l'octroi de contrat soit conditionnel à l'obtention, par la Ville, de toutes les autorisations environnementales requises pour la réalisation du projet ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt no 523-1.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no 523 et ses amendements et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

ADOPTÉE

2017-11-335 **DEMANDE D'AUTORISATION D'URGENCE AU MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS CANADA – TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS DANS LES SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DE LA 150<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que suivant l'adoption de la résolution no 2017-09-273 le 12 septembre 2017, la Ville a présenté une demande d'autorisation au Ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) pour le projet de stabilisation de talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150e Avenue;

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) soutient la municipalité dans ses démarches, que le projet s'insère dans le Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2020 et qu'une contribution financière sera versée par le MSP;

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) analyse le projet en vue de le soustraire à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et qu'un décret émanera du Conseil des ministres pour obtenir rapidement les autorisations requises en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF);

Considérant que pour assurer la sécurité sur le chantier notamment, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) recommande que les travaux soient faits pendant la période d'étiage, de préférence du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018 où les conditions d'eau sont généralement les plus favorables à la stabilité des talus face à la problématique des glissements rotationnels ou fortement rétrogressifs.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville demande au Ministère des Pêches et Océans Canada de traiter sa demande d'autorisation selon le contexte de situation d'urgence.

Que la firme d'ingénierie Aménatech Inc., Division de Le Groupe S.M. International Inc., soit désignée mandataire de la Ville aux fins de cette demande et soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document, lettre ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

2017-11-336 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 18 h 41.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*